

# Concertation continue **Gravithy**

## **Réunion publique**

***Maison de la Mer et du Sport à Fos-sur-Mer***

**Jeudi 10 octobre 2024**

### **Participant.es :**

32 personnes

### **Échanges avec la salle :**

5 questions orales posées

### **Intervenant.es :**

M. José NOLDIN, Gravithy, PDG

Mme Alice VIEILLEFOSSE, Gravithy, Directrice de la croissance

Mme Elisabeth LIMAGNE, RTE, Responsable de projets

### **Garants :**

M. Philippe QUEVREMONT, CNDP, garant de la concertation continue

M. Vincent DELCROIX, CNDP, garant de la concertation continue

### **Animateur-modérateur :**

M. Jean-Baptiste POINCLOU, agence Parimage

*La séance est ouverte.*

**M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:00:44**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Nous allons démarrer cette réunion publique. Bienvenue à tous, bienvenue pour cette réunion publique consacrée au projet GravitHy dans le cadre de ce que l'on appelle la concertation continue. Le déroulement de notre réunion : il y aura un rappel du projet pour ceux qui le découvrent et qui n'ont pas participé à la concertation préalable. Les garants présenteront le bilan qu'ils ont tiré de cette concertation préalable. GravitHy et RTE présenteront les enseignements qu'ils tirent de cette concertation, et notamment les évolutions que le projet a connues suite à cette concertation préalable. On aura un premier temps d'échanges et ensuite, on présentera les modalités d'information et de participation de cette phase de concertation continue. Pour présenter ces différents points, ces différents sujets autour de la table en tribune, vous avez donc les représentants de GravitHy, José Noldin, Alice Vieillefosse qui sont là, Élisabeth Limagne de RTE et les deux garants désignés par la Commission nationale du débat public pour garantir cette concertation continue : Vincent Delcroix et Philippe Quévremont. Je vais passer la parole à José Noldin pour un rappel du projet.

**M. José NOLDIN, GravitHy 00:02:08**

Bonsoir à toutes et à tous, merci Monsieur le Maire pour l'accueil encore une fois dans la Maison de la mer. Cela devient un peu ma maison. Merci, je suis ravi d'avoir l'opportunité de participer à cette concertation continue. Je pense que nous avons franchi une étape importante avec la concertation préalable, les dialogues étaient très riches. Nous avons entendu des suggestions, des questions pertinentes qui ont fait évoluer le projet. Cela nous donne aussi l'opportunité aujourd'hui de vous présenter l'état actuel du projet GravitHy, les prochaines étapes. On est très intéressé par le format. Nous allons continuer ces échanges, par exemple parler des ateliers spécifiques, voir comment on va s'organiser. On va voir dans le détail, effectivement le projet a fait des avancées significatives sur tous les chantiers, la partie commerciale, la partie ingénierie, tout ce qui est nécessaire pour un projet de cette envergure, de se matérialiser. Au niveau de l'équipe RH, l'équipe continue à grandir avec des talents qui sont des experts dans leur domaine. Même si on va aujourd'hui dans le détail de certains points, je me permets pour ceux qui ne connaissent pas très bien GravitHy de passer la vidéo qu'on a sur le projet avant de passer la parole à mes collègues.

*Visionnage d'une vidéo.*

**M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 00:08:13**

Merci pour ce rappel. Je vais maintenant passer la parole à Philippe Quévremont et à Vincent Delcroix qui vont revenir sur la concertation préalable et sur le bilan qu'ils en ont tiré en tant que garants de la Commission nationale du débat public.

**M. Philippe QUEVREMONT, garant 00:08:29**

Bonjour. Le rôle de garant sera précisé un peu plus tard par Vincent Delcroix, mon collègue, à la fois pour ce qu'il a été dans la concertation préalable et ce qu'il va être maintenant dans la concertation continue. Pour l'instant, je vais me borner à présenter le bilan des garants de la concertation préalable.

Dans la concertation préalable, nous étions deux garants : Audrey Richard-Ferroudji et moi-même. Nous avons rendu, comme la loi nous l'impose, un bilan un mois après la fin de la concertation préalable qui devait d'une part résumer la façon dans laquelle la concertation s'est déroulée, et d'autre part porter une synthèse des observations et des propositions du public. La synthèse de ce bilan fait un tout petit peu moins de 2 pages. Les concertations d'une manière générale produisent beaucoup de textes. C'est comme ça, on ne va pas le regretter. On le constate simplement. Mais si vous voulez revenir sur ce qu'était la concertation préalable, trouvez ces deux pages - elles sont sur le site de la concertation - et lisez-les. Personne ne nous a dit que cette synthèse n'était pas la bonne. Vous en apprendrez déjà beaucoup sur l'avis du public sur le projet. Je rappelle que c'est la loi qui prévoit que le bilan est fait par les garants. C'est le document de référence de la concertation préalable. En anticipant un tout petit peu sur ce que vous dira Vincent Delcroix tout à l'heure, je rappelle que les garants sont nommés par une autorité administrative indépendante et la Commission nationale de débat public, que nous sommes neutres. Ce n'est pas simplement par goût, c'est une obligation. La loi nous l'impose. Nous ne devons pas formuler d'avis sur les projets. Nous ne formulons des avis que sur la concertation pour permettre qu'elle éclaire le public et que le public puisse donner son avis. Ce document de référence a été publié le 29 février.

Sur le déroulement de la concertation, une seule chose à dire : nous étions plus nombreux que ce soir. Il y avait une assistance, mais pas des centaines de personnes. D'ailleurs, quand on atteint des centaines de personnes dans une concertation préalable, c'est que le projet est mal accueilli, ce qui n'était pas le cas ici. Même si je reviendrai tout à l'heure sur les avis qui ont été donnés. On avait une participation modérée, mais on avait beaucoup d'associations locales qui étaient représentées, qui avaient une diversité d'arguments. La concertation a quand même été reconnue comme une concertation riche.

En ce qui concerne l'avis global sur le projet, j'essaie d'être aussi court que la synthèse dont je parlais tout à l'heure, il y avait une large reconnaissance du projet parce qu'il devait contribuer à la décarbonation de la sidérurgie, à la réindustrialisation de Fos, à l'activité portuaire et à l'emploi. L'ensemble de ces facteurs positifs faisait que la majorité du public reconnaissait l'utilité de ce projet. Mais ce n'était pas une unanimité, il y avait quand même des réserves voire même des oppositions. Je vais maintenant présenter les raisons qui ont conduit une partie du public avoir des réserves ou des oppositions.

On peut les regrouper dans deux éléments. Les premiers éléments concernent l'environnement ici à Fos, l'environnement pas au sens naturel, mais les conditions de vie à Fos, plus que le projet GravitHy lui-même, mais aussi tous les autres projets. Il y a une partie du public qui considérait que les conditions n'étaient pas réunies pour l'accueil de nombreux projets industriels à Fos, et en particulier sur le transport. On nous a beaucoup parlé de circulation et d'impact sur les embouteillages déjà constatés le matin et le soir. Et puis même au-delà du transport et de la circulation, les autres formes de transport et les impacts sur le logement. Puisque les industriels vont, si le projet se confirme bien sûr, embaucher. Aucun d'entre eux ne dit que les embauches seront toutes faites localement, même s'ils disent assez facilement qu'ils sont prêts à donner une priorité aux embauches locales.

La deuxième raison de réserve, et dans ce cas-là c'était pour certains de vraies oppositions, concerne les besoins en électricité du projet. Peut-être qu'on y reviendra aujourd'hui. C'est un

sujet que les garants ont demandé à voir traité à nouveau aujourd'hui. C'est l'équivalent d'une tranche de centrale nucléaire actuelle entre les plus anciennes et les moins anciennes. Ce sont des besoins considérables. La question était : où se trouvent les capacités de production bas carbone ou renouvelables qui vont permettre de faire tourner l'usine ?

Parmi les oppositions, il y avait des oppositions plus indirectes en disant « Pour l'ensemble des investissements industriels qui sont envisagés à Fos, il y a une nouvelle ligne à haute tension qui est annoncée, qui a été en concertation, avec une concertation spécifique. Un certain nombre de participants on dit « Nous sommes contre cette ligne à haute tension, donc on est logiques, on est aussi contre les industries qui seraient approvisionnées par ce point. »

J'ai fini de vous relater la fin de la concertation préalable. Cela remonte au mois de février. On va maintenant passer aux évolutions du projet et à l'avis qui va vous être donné.

J'ai un point qui concerne les points que le public demandait à traiter. Vous serez interrogés, même si vous n'êtes pas très nombreux ce soir, sur les points particuliers que vous souhaitez voir traités au cours de cette concertation continue. Le public s'est déjà exprimé sur ce point en demandant que l'on reparle dans la concertation préalable de la production d'électricité - je viens d'en parler -, du bilan carbone où l'industriel nous a dit qu'il était très difficile de l'établir avec précision au stade de la concertation préalable. Le public a dit « OK, on en parlera à la concertation continue. »

Un point qui avait mobilisé l'attention du public lors de la concertation préalable, c'est de refroidissement à l'eau de mer. Comment ? Quel problème au prélèvement ? Quel problème au rejet ? Quel volume ?

Autre point qui est le même que celui des autres projets, quel que soit le résultat de la démarche « Éviter, réduire, compenser » qui s'impose de par la loi lors de la création de tels investissements : en fin de parcours, on n'arrive pas à supprimer complètement tous les effets défavorables sur la biodiversité, puisque le projet suppose de remblayer des terrains qui sont en terrain naturel, même si cet état naturel résulte d'une action artificielle qui revient d'il y a 70 ans. Il y a donc une compensation. Il y a des besoins de compensation et le public avait demandé à travailler sur ces besoins de compensation. Et puis sur les autres critères environnementaux : le bruit, la poussière et le paysage qui avaient mobilisé le public à ce moment-là. Vous serez invités à compléter, à modifier cette liste plus tard dans la réunion. J'arrête là ma présentation du bilan de la concertation préalable.

## **M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:16:53**

Merci Monsieur Quévremont. Je vais passer la parole à Alice Vieillefosse, qui va maintenant nous présenter les enseignements que GraviHy a tirés de cette concertation préalable et les décisions d'évolution qui ont été actées à l'issue de cette séquence.

## **Mme Alice VIEILLEFOSSE, GraviHy 00:17:10**

Bonjour à toutes et tous. Sur les enseignements des maîtres d'ouvrage, l'idée aujourd'hui est de vous présenter le document assez conséquent que l'on a tiré de toutes les différentes réunions de concertation qu'on a eues.

On a fait 16 rencontres pendant la concertation préalable qui ont réuni près de 600 participants, avec 300 contributions orales, des contributions en ligne et des cahiers d'acteurs. Je vois beaucoup de têtes qu'on a déjà vues aussi, donc merci à tous pour suivre ces concertations.

Par rapport à notre point de vue, qu'est-ce qu'on a tiré finalement de toutes ces réunions ? On a essayé vraiment de vous apporter l'information qui est la plus exhaustive possible, on a essayé d'avoir des modalités différentes d'information, des réunions en grand format mais aussi des plus petits comités, des débats radio. On s'est vraiment prêtés au jeu au maximum, sous le regard évidemment exigeant de nos garants, et c'est normal : c'est ce qui leur est demandé. Je pense que c'est aussi important. L'objet de la réunion aujourd'hui est d'avoir aussi votre retour sur cette concertation continue. Finalement, quelles sont les modalités qui sont adaptées ou pas ? Il est vrai que nous avons beaucoup entendu qu'il y avait beaucoup de projets, beaucoup de réunions. Cela fait aussi partie des points je pense où il sera intéressant de vous écouter là-dessus, sur ce que vous attendez finalement comme information sur cette concertation continue. Puis que l'on trouve aussi les bonnes modalités avec vous, pour avoir un niveau d'information adapté à vos besoins.

Globalement, je pense que c'était une démarche très enrichissante pour le projet parce que cela nous a permis sur certains points de vraiment sentir les préoccupations des uns et des autres, et vous allez voir de surtout pouvoir faire adapter le projet sur certains points. Évidemment, la condition de l'opportunité est essentielle. Un projet va s'installer, va s'intégrer à un territoire s'il est pertinent, si les gens sont capables de se l'approprier, s'il a du sens. Pour nous, ceci a été confirmé. C'était évidemment essentiel et important, mais évidemment avec un enjeu de minimiser des impacts, des nuisances qui ont été identifiées, sur lesquelles évidemment on travaille. On va continuer d'y travailler pour arriver à trouver des solutions adaptées.

Nous avons listé un certain nombre de thématiques. Pour essayer de faire en sorte que ce soit moins monotone et monocorde, on va se le répartir avec José. C'est lui qui va commencer sur les engagements relatifs à la maîtrise des poussières et à la qualité de l'air.

### **M. José NOLDIN, GraviHy 00:19:53**

Concernant les engagements relatifs la maîtrise des poussières et à la qualité de l'air, nous nous sommes engagés à mener des études d'optimisation pour minimiser les transports de minerais de fer au sein du site GraviHy, d'utiliser les transports par une bande transporteuse capotée, de poursuivre les études afin de trouver la meilleure option de limitation des envols de poussières, et à la fin de mener un état initial de la qualité de l'air.

Concernant les engagements relatifs la maîtrise des impacts environnementaux, cela commence par limiter l'usage des réactifs chimiques dans les circuits d'eau de refroidissement, limiter la quantité utilisée, présenter les points de captage et de rejet des eaux publiques, bâtir avec le GPMM une stratégie de compensation, faire appel à un bureau d'études spécialisé dans la compensation environnementale et mobiliser les universitaires pour évaluer la pertinence des actions de replantation des espèces les plus sensibles.

Concernant les engagements relatifs à la maîtrise du risque industriel, il s'agit de veiller à contenir à l'intérieur du site les effets potentiels les plus graves, mener une analyse des effets dominos et informer le territoire du classement SEVESO par les services de l'État.

### **Mme Alice VIEILLEFOSSE, GraviHy 00:21:53**

Ensuite, on a eu un certain nombre d'engagements relatifs à l'intégration paysagère du site. Dans notre procédé, on va avoir une tour. Il s'agit de valider la hauteur réglementaire de la tour, en accord avec les autorités compétentes. On propose également de mener un ou des

ateliers dédiés à l'intégration architecturale et paysagère, justement pour aussi aborder cette question. Cela fait partie des points qu'il nous paraissait intéressant d'avoir dans le cadre de la concertation continue. Puis réaliser des vues d'insertion depuis les zones d'habitation environnantes.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:22:50**

Nous allons vous donner un micro, pour que votre intervention soit dans l'enregistrement.

**Intervention de René Raimondi, Maire de Fos-sur-Mer 00:22:51**

Intégrer une usine entre Arcelor, Ascometal et les grands portiques du Grand Port. Je veux bien, il n'y a pas de maisons à cet endroit. Franchement, c'est du temps perdu. Je ne sais pas qui a demandé cela, mais je ne l'ai pas entendu. Mais si vous l'avez entendu, ne perdez pas trop votre temps avec des choses qui ne servent à rien, excusez-moi. Mais sortez et regardez Arcelor : vous allez voir l'insertion. Vous êtes entre les deux. On ne vous verra même pas.

**Mme Alice VIEILLEFOSSE, GraviHy 00:23:17**

Tout à fait. Notamment lors de la dernière réunion, il y a eu un certain nombre de débats sur la hauteur de la tour, si on ne pouvait pas plutôt la faire en horizontal qu'en vertical. On sait que c'était aussi par rapport à ces points-là, où on a souhaité voir ce qui était possible. L'emploi et la formation, c'est évidemment indispensable. L'un des points avait été abordé, c'est à quel point les industriels allaient se faire concurrence ou pas. On a pris un engagement de contribuer à l'élaboration d'une charte de bonne conduite entre industriels pour éviter finalement de se faire de la concurrence sur l'emploi, et d'arriver vraiment là-dessus à avoir un travail collaboratif avec les acteurs de territoire pour arriver à avancer sur ces questions ensemble. Il s'agit vraiment de créer de l'emploi. Puis la mise en place d'un COPIL emploi justement avec les différentes parties prenantes pour y contribuer. On sait que dans notre procédé, ce sont des compétences qui ne sont pas nécessairement aujourd'hui présentes sur l'intégralité des métiers dont on a besoin. On aura donc également besoin de formations pour nos employés, de développer les formations manquantes toujours avec les différents partenaires pertinents. Il s'agira également de promouvoir les métiers de l'industrie. Il y a différents événements dédiés, on a contribué récemment par exemple à Forindustrie. C'est évidemment essentiel aussi pour les jeunes générations. D'ailleurs, je suis ravie que l'on ait la chance d'avoir ici une jeune fille qui est parmi nous, et je l'en remercie. C'est aussi d'expliquer ce que sont les métiers de l'industrie, parce que je pense qu'il est aussi important de savoir ce qu'il y a à l'intérieur d'une industrie, et donc de pouvoir après présenter les marchés que nous aurons avec le projet aux différents acteurs économiques locaux. Je sais qu'il y en a également dans la salle.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:25:26**

On vous apporte un micro.

**Intervention de René Raimondi, Maire de Fos-sur-Mer 00:25:27**

La ville organise comme l'an dernier le fameux business meeting, où la matinée sera consacrée effectivement aux entreprises locales qui viendront à votre rencontre, comme on l'avait fait l'année dernière. L'après-midi, on passera à l'autre volet que vous avez exprimé là. On a contacté un grand nombre d'écoles qui viendront également sur le site pour vous rencontrer et commencer à parler de formations et d'avenir avec des classes. La ville vous le fait gratuitement.

## **Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravitHy 00:25:58**

Merci beaucoup. Je pense que c'est essentiel, on sera évidemment présents au business meeting. C'est essentiel, ce sera un très bel événement.

Les mobilités et le logement ont été évoqués par les garants en introduction. C'est évidemment un enjeu pour l'impact que cela aura au quotidien pour les Fosséens. Les engagements que nous avons pris sont de limiter l'impact des travaux sur les voiries routières, de faire notre nécessaire auprès des parties prenantes publiques pour pousser la réalisation d'infrastructure de mobilité. Je remercie aussi la métropole d'être présente à cette réunion, parce qu'il y a évidemment un certain nombre d'acteurs clés pour y parvenir : la métropole, la mobilité, l'État. On continuera également de travailler avec toutes les parties prenantes pour s'assurer que les infrastructures de mobilité soient adaptées. C'est un besoin de toute manière pour nos usines, d'une part évidemment pour nos employés, mais aussi pour que justement ces projets s'intègrent dans un collectif et dans une vie ensemble appropriée.

Il s'agira de participer aux études menées sur les possibilités de transport collectif d'entreprise. Il s'agira également pour nous de voir tout ce qui peut être possible de mener si jamais on voyait qu'il y avait des besoins plus spécifiques. Il s'agira de contribuer aux actions qui seront menées par les collectivités pour renforcer l'offre de logements, et étudier avec les industriels voisins la possibilité de mise en place de solutions de mobilité partagée. C'est de voir notamment en fonction de l'offre qui sera présente s'il serait par exemple opportun de faire ou pas des navettes dédiées, par exemple. C'est quelque chose qui nous semble pertinent, encore plus avec des industriels voisins pour arriver à avoir aussi une offre qui soit la plus adaptée possible.

À l'issue de cette concertation, il a été décidé de poursuivre le projet GravitHy. C'est bien pour cela d'ailleurs que nous sommes là. Nous avons confirmé la poursuite du projet, notamment avec l'usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, l'usine de fabrication de DRI. On a une évolution quand même significative que Monsieur Noldin évoquait sur l'implantation d'une unité de briquetage. On vous avait expliqué pendant la concertation qu'on devait apporter deux types de minerais : du minerai sous forme de poudre, du minerai sous forme de petites billes, les fameux pellets. On avait vu que c'était un vrai enjeu aussi en termes de qualité de l'air qui avait été évoqué par beaucoup. On a renoncé à cette importation de concentré de minerais de fer. Cela ne change rien aux quantités de produits qui vont être amenées pour notre usine en termes de minerais de fer, c'est juste le conditionnement qui sera uniquement sous la forme de petites billes. Ce sera 100 % de notre approvisionnement. On a également adapté l'implantation foncière, notamment avec un mouvement légèrement vers le sud pour éviter les zones les plus polluées au nord. Finalement, notre terrain va se positionner jusqu'aux limites en fait de la roubine.

Voilà, juste pour vous faire visualiser les modifications de l'implantation foncière avant et après.

Le plan masse. José, est-ce que tu veux dire quelques mots sur les évolutions du plan masse ?

## **M. José NOLDIN, GraviHy 00:29:20**

Il est important de rappeler qu'avec le changement d'emprise vers le sud, on a dû adapter un peu le plan de masse. Pour vous expliquer, on a renoncé sur l'unité de briquetage. Elle n'est plus là. On a un peu optimisé tous les espaces.

Ici, il y avait le parking et ensuite tout le stockage, l'usine de DRI, la partie électrolyse et le traitement de l'eau. Vous avez ici la darse avec les changements.

Ici, c'est le nouveau plan de masse. On a la partie électrolyse qui reste toujours au nord, mais avec autre distribution. Après, on a une partie pour le stockage de matières, de matériaux, l'usine de DRI reste au milieu de l'usine, la torche ici. Ensuite on a la sous-station électrique, le traitement de l'eau, les parkings, etc.

## **Mme Alice VIEILLEFOSSE, GraviHy 00:31:06**

Nous avons presque fini notre monologue. Ensuite, vous pourrez poser vos questions.

Les avancées récentes de GraviHy, je pense que c'est aussi important. On est un projet sur une usine, mais on est aussi un projet qui va se faire par la matérialisation des contrats, de l'avancée de toutes les étapes. Par rapport aux produits déjà que l'on va produire, on a vraiment un très fort intérêt commercial, plusieurs lettres d'intentions qui ont été signées, plusieurs autres en discussion. Le principe quand on a des lettres d'intention, c'est d'en avoir pour des volumes qui sont bien supérieurs à ceux de l'usine. Parce que toutes les discussions, tous les intérêts ne se matérialisent pas toujours par des contrats, ensuite. Nous sommes sur des volumes très largement supérieurs à la production. C'est vraiment important, parce que cela conforte l'intérêt de marché. Nous sommes en train de passer dans cette étape justement de passer des lettres d'intentions au contrat, avec évidemment toutes les discussions commerciales très bien lancées.

En termes de financement, on va fonctionner par des levées de fonds, avec une grosse levée de fonds sur laquelle nous travaillons depuis un an. Depuis cet été, on a stabilisé notre tour de table pour notre levée de fonds, ce qui est extrêmement important. On est en train de finaliser un certain nombre de documents pour finaliser l'intégralité de cette levée de fonds et avoir ce que l'on appelle le closing dans le jargon. Le closing, c'est le moment où on signe et surtout, où on a l'argent sur le compte. Ceci est prévu pour la fin de l'année. Cela arrive rapidement.

On ne peut pas communiquer de noms ou quoi que ce soit tant que tout ceci n'est pas public, mais ce sont des acteurs stratégiques qui sont des acteurs importants, majeurs et qui vont vraiment contribuer au renforcement du projet. C'est un gros travail sur lequel on a beaucoup travaillé et qui est extrêmement important. On a également été lauréats de la subvention Première Usine, par ailleurs. Voilà pour les sujets financement.

Sur les sujets approvisionnement, pour mémoire on a deux grosses sources d'approvisionnement. On a d'un côté de l'électricité : on a signé avec EDF un contrat d'allocation de production nucléaire. Concernant le minerai de fer, on a également signé des lettres d'intention avec de grands groupes miniers justement pour sécuriser l'approvisionnement en minerais de fer. Ce sont ces fameux petits pellets.

Dernier point : permis ingénierie. On a lancé toute l'ingénierie basique avec un prestataire qui s'appelle IDOM, qu'on a sélectionné notamment parce qu'il avait construit un certain nombre d'usines comme les nôtres, ce qui est évidemment extrêmement important. Nous sommes en



train de mener tout un ensemble d'études complémentaires, environnementales, risques pour préparer justement les autorisations environnementales que nous allons déposer à l'été 2025. Sur la partie digitalisation, on a eu un partenariat avec Siemens que nous avons annoncé. Enfin, nous avons été désignés Projet industriel d'intérêt national majeur en juillet 2024, ce qui permet d'apporter notamment au projet un certain nombre de facilitations pour la suite de la procédure. C'est également un enjeu important pour la réalisation du projet.

Les prochaines étapes du projet. On est aujourd'hui dans la concertation continue, qui va se poursuivre jusqu'au dépôt des dossiers de demandes d'autorisations. On a une petite spécificité : c'est qu'il y a une nouvelle procédure règlementaire. Techniquement, au moment où on va déposer, on va commencer quasiment tout de suite l'enquête publique. Ce seront encore plein d'occasions de se voir, avec une obtention des autorisations en 2026 et un début de construction mi-2026, comme je l'indiquais. Le démarrage au niveau des tests aura lieu au deuxième semestre 2028.

### **M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:35:21**

Merci beaucoup pour cette présentation, qui était à la fois le bilan, les enseignements du maître d'ouvrage, les évolutions du projet et le point d'actualité sur le projet GravitHy. Avant de passer la parole au public, je me tourne désormais vers Élisabeth Limagne de RTE qui, à son tour, va présenter les enseignements que RTE tire de cette concertation préalable. Puis il y aura également un petit point d'actualité sur le projet.

### **Mme Élisabeth LIMAGNE, RTE 00:35:43**

Bonsoir à tous. Élisabeth Limagne, je travaille pour le réseau de transport d'électricité. Je vois qu'on n'est pas très nombreux, mais on est quand même un public plus jeune que d'habitude. Pour ceux qui ne nous connaissent pas trop, je vous propose de regarder juste un petit film qui rappelle notre rôle.

*Visionnage d'un film.*

### **Mme Élisabeth LIMAGNE, RTE 00:38:20**

Merci. L'idée de ce petit film était simplement de nous resituer. On travaille avec GravitHy parce que comme les garants l'ont souligné, ils ont besoin d'une puissance électrique importante, conséquente. L'idée est de les accompagner là-dessus, comme décrit dans le film. On va essayer de raccorder leur usine, parce qu'on a besoin d'eux et ils ont besoin de nous. On est partenaires dans cette aventure.

Les engagements côté RTE que l'on retient suite à la concertation préalable, c'était notamment des engagements en lien avec cet approvisionnement électrique. On avait compris qu'il y avait un besoin d'information important des différentes parties prenantes sur la concertation Fontaine de cette nouvelle ligne évoquée, dont la région a besoin. Nous avons également prévu de communiquer sur l'aire d'étude de cette ligne à haute tension et sur le fuseau de moindre impact. C'est ce qu'on va faire aussi ce soir dans la seconde partie de cette soirée.

Il y a déjà des éléments. Il y a beaucoup d'invités, mais ce n'est pas ouvert au grand public, contrairement à ce soir où on pourra redonner quelques informations. Il y avait effectivement plus de monde que ce soir. Ils ont répondu à l'invitation.

Voilà pour RTE. Sinon, votre raccordement en tant que tel n'a pas tellement fait parler. Pour GravitHy en tant que tel, vous avez une carte au milieu avec la darse, que vous reconnaissez. GravitHy va s'implanter sur le carré blanc et nous allons raccorder pas très loin, nous allons créer un poste électrique 400 000 volts, poste à haute tension. On est en train de sécuriser son implantation avec le GPMM. Pour information, à titre indicatif, GravitHy c'est quand même 1 150 mégawatts. On doit les raccorder au niveau de tension de référence qui est le 400 000 volts. C'est quand même le plus gros consommateur des projets industriels dans ce secteur.

On a un calendrier qui nous amène à être prêts pour le lancement de l'usine. On vise une mise en service de cette liaison fin 2028, début 2029. On est normalement raccord sur nos plannings.

Voici ce que l'on retient de cette concertation. Sur le projet GravitHy en tant que tel, on a tous compris que le besoin électrique était très conséquent. Globalement, il y avait beaucoup d'interrogations sur le fait de savoir si on serait capables d'accueillir une telle puissance à Fos, si au niveau national il y avait assez d'électricité produite, etc. On a eu beaucoup de questions sur le parc de production national et globalement sur les effets cumulés de ces besoins électriques de tous ces projets. On a à priori levé ces doutes, on a fait une réunion dédiée à l'électricité le 7 décembre dernier durant laquelle on était revenus sur tous ces points. Il y avait peu de questions sur le raccordement propre de GravitHy.

Ensuite, on a conclu que globalement, ce qui faisait parler énormément, c'était à nouveau cette ligne 400 000 volts qui va de Jonquières-Saint-Vincent à Feuillane, qui n'est pas très loin. On s'était engagés à donner de l'information sur cette nouvelle ligne.

Il y a eu une concertation préalable pour cette nouvelle ligne, qui a fait l'objet également de soirées de concertation. C'était entre le 12 février et le 7 avril 2024. Il y a eu beaucoup de documentations, beaucoup de participation du public. Tous les éléments sont disponibles en ligne sur un site internet dédié, en tout cas sur le site de RTE avec un onglet dédié.

Tout récemment, comme le disait Monsieur le Maire, le fuseau de moindre impact a été validé. Il faut savoir que quand on fait un tracé de ligne électrique, on fixe d'abord ce qu'on appelle une aire d'étude, on regarde une grande zone sur laquelle passer. Et puis petit à petit, on affine cette aire d'étude et on va ensuite déclarer ce qu'on appelle le fuseau de moindre impact. C'est celui qui aura le moindre impact sur l'environnement, sur les conditions environnantes, les logements, etc. On regarde toutes les contraintes qui existent.

Ce FMI a été validé tout récemment par le préfet. On va démarrer une nouvelle phase, exactement comme GravitHy ce soir, puisqu'on aura une concertation continue pour continuer à alimenter les réflexions sur ce nouvel axe électrique. Les modalités de cette concertation ne sont pas encore définies. Vous avez aussi entendu qu'il y avait peut-être un dialogue territorial à mettre en place. Il y a tous ces éléments qui seront nécessaires pour pouvoir fixer les modalités de concertation continue.

## **M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:44:17**

Merci beaucoup, merci à GravitHy, merci aux garants, merci à RTE pour ce rappel et ces points d'actualité. On peut donc considérer qu'il y a déjà une partie des thématiques rappelées par les garants qui ont été abordées dès ce soir. On va maintenant passer la parole à la salle pour ce premier temps d'échanges, avant de parler dans un second temps des modalités d'information et de participation qui seront mis en œuvre par GravitHy pour cette phase de concertation continue.

Est-ce que ces points de rappel, ces points d'évolution, ces décisions appellent des questions de la salle, des interventions ? N'hésitez pas à lever la main, on vous passe un micro. Là aussi, je veillerai à ce que toutes les questions trouvent réponse, comme on l'avait fait lors de la concertation préalable. Les questions peuvent être pour GravitHy, pour RTE, pour les garants. N'hésitez pas. Mademoiselle, qui est au milieu de la salle, si vous voulez poser votre question, n'hésitez pas non plus. Qui veut s'exprimer ?

**M. Vincent Delcroix, garant 00:45:50**

Madame Limagne, la concertation continue au titre de la circulaire Fontaine est ouverte au public également ?

**Mme Élisabeth LIMAGNE, RTE 00:45:59**

Oui, tout à fait.

**M. Vincent Delcroix, garant 00:22:51**

D'accord, merci.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:46:05**

Les questions de la salle viennent des garants, mais ça marche aussi. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des interventions des personnes qui sont présentes ? Monsieur Quévremont ?

**M. Philippe QUEVREMONT, garant 00:46:16**

Je vais prendre le relais sur l'électricité. Est-ce que Madame Limagne peut préciser le calendrier de ce qui va venir ? Vous avez été très précise sur le calendrier passé. Quelles sont les échéances pour la suite ? Si vous les savez, bien sûr.

**Mme Élisabeth LIMAGNE, RTE 00:46:31**

Peut-être qu'on peut mettre le support qui donne le planning. Juste pour vous donner des éléments de planning, l'information importante est surtout de voir la corrélation et le fait que cela s'imbrique bien dans les plannings qu'on vise pour les industriels. La ligne électrique 400 000 volts va être en concertation continue très prochainement, avec un objectif de déclaration d'utilité publique en 2025. L'année 2026, ce sera plutôt sur une recherche d'accord avec les différents riverains, propriétaires, etc., si on passe sur des terrains privés. Ce sera aussi une année pour rechercher les autorisations administratives de détail. C'est classique sur ces projets-là. Puis 2027 et 2028 seront consacrées à la phase réalisation et travaux.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:47:48**

Merci. Je note l'intervention de Monsieur Raimondi pour qu'elle soit dans le compte-rendu, signalant effectivement qu'on est en réunion de concertation continue sur le projet GravitHy et le raccordement électrique, et pas sur la ligne 400kv. Il est toujours important de le rappeler. Est-ce qu'il y a des questions de la salle qui portent notamment sur le projet GravitHy et sur son raccordement électrique ? Des questions, des observations ou des interventions ? Monsieur Raimondi, vous voulez peut-être faire une intervention générique sur ce qui a été présenté ? Non. La réponse est claire, elle tient en un mot.

Avec l'accord des garants, je vous propose de passer à la deuxième séquence consacrée au dispositif d'information, de concertation et de participation du public dans le cadre de cette concertation continue, et sur la manière dont GravitHy envisage les choses.

### **M. Philippe QUEVREMONT, garant 00:48:52**

Bien sûr. Nous avons comme règle de demander au maître d'ouvrage et aux organisateurs des réunions de consultation de ménager le même temps d'expression du public et des réponses du maître d'ouvrage que le temps d'exposé. Ce qui explique si je puis dire l'hésitation de Monsieur Poinclou, puisqu'après presque 50 minutes d'exposé, on est passé sur les questions en 5 minutes. Mais personne ne peut donner faim s'il n'y a pas d'appétit.

S'il n'y a pas d'autres questions, on continue. Mais n'hésitez pas à intervenir quand vous le souhaitez.

### **M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-moderateur 00:49:34**

Je rappelle qu'on aura évidemment un autre temps d'échanges à l'issue de cette deuxième séquence, où vous pourrez poser des questions sur le projet lui-même. N'hésitez pas à préparer vos questions pour la suite.

### **Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravitHy 00:49:46**

Merci Jean-Baptiste. Pour la phase de concertation continue, on vous rappelle un peu quels ont été les engagements : définir les modalités avec les garants, informer le public des suites du projet - c'est notamment l'objet de cette réunion publique -, poursuivre les échanges avec le SPPPI, car c'est une instance dans laquelle nous avons déjà été dans la concertation préalable. Je pense que c'est une instance extrêmement intéressante dans la qualité des échanges. Évidemment, on souhaite pouvoir poursuivre. On replanifiera un échange. Prendre part dans les concertations des projets voisins et dans le dialogue territorial global à l'échelle de la ZIP. On a vu les annonces récentes. Dès qu'il y aura plus d'informations, on sera ravis de s'intégrer dans ce grand dialogue qui sera aussi certainement l'occasion de rééchanger avec le public sur un certain nombre de thématiques. Mettre en place un dispositif de dialogue et d'information en s'appuyant sur les instances de concertation existantes. Notamment pendant toute la concertation préalable, on a beaucoup entendu les participants. C'est quelque chose qui m'a marqué : ces concertations sont importantes. En même temps, on a aussi souvent entendu les gens dire « Il y a beaucoup de réunions de concertation. Est-ce que c'est vraiment un rythme adapté ? » C'est pour cela que pour nous, l'idée est bien de pouvoir aller à l'approche du public, mais aussi au maximum de s'appuyer sur toutes les instances qui existent d'ores et déjà, ce qui nous semble pertinent. Demander également la création d'une commission de suivi de site au moment où on va déposer nos autorisations et au moment de

l'enquête publique. Globalement, c'est une commission assez classique pour des sites SEVESO, vous devez être familiers avec cela. C'est aussi un outil de concertation, de discussion qu'il nous semble intéressant à mettre en place.

Ensuite, je l'ai évoqué brièvement : on a une nouvelle loi industrie verte. Concrètement, cela va un tout petit peu changer la séquence qui était habituellement prévue avec les enquêtes publiques, notamment dans le cadre des dispositions qui sont prévues par ces nouvelles instances. On a pris l'engagement de porter à la connaissance du public les résultats des nouvelles études parallèlement à l'instruction, pour pouvoir donner ces informations au fur et à mesure, puis organiser une réunion d'introduction et de clôture de l'enquête publique.

Les thématiques qu'on a identifiées par rapport à la phase de concertation continue, c'est évidemment l'état d'avancement du projet, ce qui nous semble naturel et normal. Finalement, cette réunion de concertation est aussi l'opportunité de vous revoir et de pouvoir en reparler, que vous puissiez poser toutes les questions. N'hésitez pas à le faire dans la dernière séquence. Le sujet éventuel de la gestion des poussières avait été beaucoup abordé dans la précédente phase de concertation. On a renoncé à l'unité de briquetage, mais c'est un sujet qui reste évidemment important, les enjeux de qualité de l'air. Ceci nous semblait également intéressant. Le système de refroidissement et les enjeux sur l'eau de mer. De la même manière, on avait pris un engagement, mais toujours intéressant. Les mesures compensatoires. Notamment, je sais que le maire de Fos est particulièrement attaché - à raison - à avoir des mesures de compensation sur Fos. On tâchera de faire le maximum aussi par rapport aux contraintes qui existent aussi, réglementairement. L'intégration paysagère du projet qui a été évoquée, l'étude de danger. Nous sommes un site SEVESO, ce sont des points essentiels et importants. Le bilan carbone, l'approvisionnement en électricité. Et ce qu'on a mis sous les thèmes de sujets connexes, qui sont communs à tous les projets, c'est la circulation routière, la concertation sur la ligne 400KV, qui seront vraisemblablement traitées dans le débat de zone également. Puis il y aura les autres concertations.

C'est le moment que vous réfléchissiez, pour vérifier que vous êtes toujours réveillés. Vous avez en haut 2024 et en dessous, 2025. En septembre 2024, on a ouvert le site internet, la possibilité de poser des questions sur le site internet. La réunion publique de présentation des engagements dans laquelle nous sommes. Puis nous prévoyons de faire une lettre d'information en décembre, ce qui sera l'occasion de vous présenter un peu les différentes avancées du projet.

On pensait faire ensuite un atelier thématique. Nous savons qu'au niveau des réunions de concertation, ce sont des formats qui ne se prêtent pas toujours à des échanges très fournis. Ce sont finalement des formats type ateliers. Il nous semblait que cela pouvait être intéressant. C'est aussi quelque chose sur lequel on est intéressés d'avoir votre avis aujourd'hui, par rapport au format à adopter par la suite, mais qui permet aussi comme on est finalement en cercle restreint comme le suggérait Monsieur le Maire d'aller dans une salle et de pouvoir échanger plus en détail.

Une deuxième lettre d'information. On pensait faire des lettres trimestrielles. Puis la mise en place du comité de suivi de site.

Par ailleurs, pour moi ce sont vraiment des choses importantes. Cela permet de vraiment pouvoir échanger avec les différents partenaires locaux. C'est de participer à tous les événements locaux. Le SPPPI a été évoqué. On avait participé au conseil municipal des jeunes, on sera ravis s'ils nous réaccueillent, de pouvoir le refaire. C'est aussi l'occasion finalement de pouvoir échanger sur les métiers de l'industrie ou autres. En tout cas, typiquement dans l'évènement que vous organisez en novembre, avec justement des apprentis, cela peut être

vraiment intéressant, les forums des métiers. Puis évidemment, la participation si nécessaire à d'autres concertations en cours.

Les modalités d'information. Le site internet, on vous l'a remis, les lettres d'information. Pour des raisons de réglementation, il faut que vous vous inscriviez sur la lettre d'information. On n'a pas le droit de vous inscrire par défaut. Donc si vous voulez recevoir cette lettre d'information, on a mis un QR code.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:56:33**

On va faire plus simple : on va faire passer une feuille pour ceux qui veulent laisser leurs coordonnées. Ils recevront l'ensemble des informations sur l'actualité du projet.

**Mme Alice VIEILLEFOSSE, Gravithy 00:56:47**

Je pense que j'ai fait le tour. Je n'ai rien oublié.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:56:52**

Normalement, non. A part le fait qu'on peut toujours déposer des contributions sur le site internet du projet. Cette modalité avait été largement utilisée à l'occasion de la concertation préalable.

**Mme Alice VIEILLEFOSSE, Gravithy 00:57:06**

Évidemment, nous avons nos garants qui sont là pour garantir la concertation. Il est aussi possible de les contacter normalement, c'est aussi sur notre site internet.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 00:57:18**

Tout à fait. Je vais d'ailleurs passer la parole aux garants s'ils souhaitent apporter un commentaire ou un complément à ces éléments.

**M. Vincent DELCROIX, garant 00:57:30**

Non, on n'a pas de compléments. Le rôle des garants dans la concertation continue n'est pas tout à fait le même que celui dans la concertation préalable. Je vais vous raconter tout cela. Mais avant, je vous fais une petite piqûre de rappel sur les droits du public à participer à l'élaboration des décisions publiques. Cela vient de la Charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle. C'est-à-dire, c'est au-dessus des lois. Ce droit est très fortement affirmé dans notre société. Vous avez, nous avons le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques. La déclinaison de ceci a été la mise en place de la commission nationale du débat public et de là, la nomination des garants. Nous ne faisons pas partie de la commission nationale du débat public, mais nous avons été nommés par la commission nationale du débat public pour être garants.

Vous avez deux types de garants : vous avez les garants de la concertation préalable et les garants de la concertation continue, Philippe Quévremont cumulant les deux fonctions.

Les garants veillent au respect des droits du public tels que définis dans la Charte de l'environnement.

Je vais vous replacer un peu concertation préalable, concertation continue, enquête publique, etc. Comment cela fonctionne ? La concertation préalable, la quasi-totalité d'entre vous l'ont vécue. En priorité, on débat de l'opportunité du projet : est-ce que c'est un bon projet ? Il faut le faire, ne pas le faire, etc. ? À la fin de la concertation préalable, le maître d'ouvrage a obligation de se positionner. Il dit « J'ai entendu ce qui s'est dit pendant la concertation. Je décide trois choses, j'ai trois possibilités. Soit je décide de continuer mon projet sans aucune modification, soit je continue mon projet avec les modifications qui m'ont été suggérées ou que j'ai compris qu'il fallait que je fasse à l'issue de la concertation préalable, ou j'abandonne mon projet. » Ce n'est pas une vue de l'esprit, un grand nombre de projets sont abandonnés à l'issue de la concertation préalable. Je vois Monsieur le Maire rigoler. Il y en a un qui n'est pas fondamentalement abandonné, il est officiellement non abandonné, mais il est mis en suspens pour a priori un bon moment. Cela arrive, y compris dans notre territoire.

Il s'agit de l'objet de la concertation préalable. Maintenant, on est dans quelle phase ? Le maître d'ouvrage GravitHy a décidé de poursuivre son projet. On passe à la seconde phase, qui est la concertation continue. Le législateur a décidé de faire de la concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, qui termine le processus de concertation. À la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur récupère tout ce qui été dit pendant l'enquête publique, donne son avis. Vous voyez la différence fondamentale entre concertation et enquête publique. Pour la concertation, les garants ont surtout obligation de ne pas donner leur avis. Par contre, le commissaire enquêteur à la fin de l'enquête publique donne un avis motivé. C'est la loi.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:01:27**

On va vous apporter un micro.

**M. René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer 01:01:28**

À Fos, on a implanté l'incinérateur de la ville de Marseille chez le voisin, bien évidemment avec une opposition totale de tout le monde, y compris du public.

Concernant l'enquête publique, 9 000 personnes se sont exprimées, disant qu'elles ne voulaient pas de cela. Le commissaire enquêteur est rentré deux fois à pied, a eu deux fois les pneus crevés. Il a conclu que toutes les interventions du public ne remettaient pas techniquement en cause le projet, et qu'il émettait un avis favorable. Il faut se raconter ce qu'on veut, on est dans un semblant malgré tout du début à la fin. C'est-à-dire que quand l'Etat a décidé de faire, le commissaire enquêteur s'exécute, excusez-moi. On l'a vécu.

**M. Vincent DELCROIX, garant 01:02:32**

Je vous rassure Monsieur le Maire, cette histoire d'incinérateur de Fos est arrivée jusque dans mes Alpes de Haute Provence. J'en avais entendu parler.

**M. René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer 01:02:48**

Le projet était en dessous du seuil, ce qui était un mensonge. C'est-à-dire qu'effectivement, à l'époque c'était 300 millions, ils ont déclaré 299 millions et quelques. Après, ils ont dépensé un peu plus mais ce n'est pas grave. La CNDP a dit « Non, on ne vient pas. Ce n'est pas la peine. »

### **M. Vincent DELCROIX, garant 01:03:21**

Il y a les textes. Je suis également commissaire enquêteur et je donne mon avis en toute indépendance. Jusqu'à aujourd'hui, jamais personne ne m'a forcé la main.

Je vais vous dire les textes. Le commissaire enquêteur porte un avis motivé sur le projet. Il dit « Je donne un avis favorable avec réserves, sans réserve », ou « Je donne un avis défavorable sur le projet », en expliquant pourquoi. C'est un avis motivé. Il dit « Je le donne parce que par exemple, il y a 9 000 personnes qui se sont opposées au projet. » C'est un argument parmi d'autres pour donner un avis défavorable.

Là où je voulais insister, c'est que le commissaire enquêteur donne son avis, mais ce n'est pas lui qui décide de la vie ou de la mort du projet. Il a un avis consultatif. Le préfet ensuite récolte tous les avis possibles et imaginables, y compris celui du commissaire enquêteur. Il y a plein d'avis : ceux des services de l'État, des pompiers, etc. Il y a plein de gens qui donnent leur avis. Le préfet, avec tous ces avis, décide ou pas de donner l'autorisation, objet de l'enquête publique. En l'occurrence, c'est l'autorisation environnementale.

Je reviens sur la concertation continue. Nous avons parlé de la concertation préalable. La fin du processus, c'est l'enquête publique et au milieu, vous avez la concertation continue. Comme le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre son projet, il n'y a plus lieu de discuter de l'opportunité puisque ceci a été tranché. Par contre, la concertation continue est le lieu privilégié pour débattre des modalités de la mise en œuvre du projet. C'est tout ce qui n'a pas été décidé, tranché pendant la concertation continue. On peut le continuer pendant la concertation continue.

Les responsabilités des garants changent entre la concertation préalable et la concertation continue. Dans la concertation préalable, on est prescriptifs. C'est-à-dire qu'on peut imposer ce que l'on souhaite sur la manière dont la concertation est menée. Alors que sur la concertation continue, on est beaucoup plus en position d'observateur. Ceci étant, on maintient toujours évidemment le dialogue avec GravitHy. Sur certaines concertations – je peux citer par exemple la concertation CARBON -, on a continué d'une certaine manière à avoir les mêmes relations avec le maître d'ouvrage qu'on avait lors de la concertation préalable. Mais ce n'est pas une obligation de la part du maître d'ouvrage qui peut dire « Je fais dans mon coin. Si vous n'êtes pas contents, vous l'écrirez dans votre rapport final mais j'aurais décidé de faire comme ça. » Ils ont parfaitement la possibilité de le faire, à l'inverse de la concertation préalable.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les finesses entre les diverses concertations.

### **M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:07:05**

Merci beaucoup. On n'entre pas dans la finesse du nouveau format de la future enquête publique loi industrie verte qu'on a évoqué tout à l'heure. Je me retourne de nouveau vers la salle. Alice Vieillefosse a interpellé le public pour savoir ce qu'il pensait du format. Peut-être que vous aurez un avis sur le format réunion publique qui montre ce soir peut-être ses limites, mais peut-être que vous pouvez vous positionner sur les propositions d'ateliers qui ont été



faites sur l'intervention dans des instances de concertation existantes comme le Conseil Municipal des Jeunes. Je vois qu'il y a beaucoup de personnes qui s'inscrivent pour recevoir les informations sur le projet, donc il y a peut-être une attente d'information plus que de participation. En tout cas, je vous laisse le soin de commenter ou de réagir à ce qui a été proposé par GravitHy à l'instant. Si vous avez des retours à faire sur la manière dont il faudrait informer les instances avec lesquelles il faudrait dialoguer, n'hésitez pas. La parole est à vous. Est-ce qu'une main se lève pour intervenir ? Monsieur le Maire.

**M. René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer 01:08:25**

Le projet ayant été placé d'intérêt national majeur, ce n'est plus le maire qui signe le permis. Le permis de construire sera signé par le préfet. C'est ce qui change dans la définition. C'est la même chose sur CARBON, même si on l'a déjà instruit. Il y a eu ce petit changement aussi qui est arrivé.

**M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 01:08:50**

Merci pour cette information. Vous ne voulez pas en profiter pour réagir aux propositions de modalités d'information et de participation ?

**Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravitHy 01:09:04**

Si vous avez des références pour des réunions de concertation ou des ateliers, c'est le moment d'en faire part.

**M. René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer 01:09:10**

Il faut un apéro et un buffet pour qu'il y ait du public.

**M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 01:09:16**

C'est le cas.

**Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravitHy 01:09:27**

Pour ceux qui seront là ensuite, il y aura le fameux verre de l'amitié que nous avons fait.

**M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-modérateur 01:09:36**

Juste avant le verre de l'amitié, est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer sur les modalités de participation et d'information qui vous sont proposées ce soir pour la suite du projet ? Monsieur Quévremont ?

**M. Philippe QUEVREMONT, garant 01:09:49**

Il y a une interrogation sur les modalités. Il me semble qu'elle vaut aussi sur les thèmes. Concernant les points particuliers que vous souhaitez aborder, il y en a un certain nombre qui ont été cités. Si vous souhaitez vous exprimer sur ces points, pour dire par exemple ceux qui ont une particulière importance pour vous, c'est aussi le moment de le faire.

**M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-moderateur 01:10:20**

N'hésitez pas, si vous avez des réactions sur les thématiques qui ont été présentées tout à l'heure. Peut-être juste avant de clôturer la séance, vous avez évoqué plusieurs fois pendant la réunion le futur débat public de zone. Est-ce que peut-être pour le public, vous pouvez en dire quelques mots ?

**M. Philippe QUEVREMONt, garant 01:10:46**

La loi industrie verte a élargi les possibilités de concertation avec le public en prévoyant soit un débat public, soit une concertation publique pouvant concerner plusieurs projets en parallèle, et donc centrés sur l'avenir d'un territoire. Ceci existe dans la loi depuis le mois de mars, si ma mémoire est bonne. Le préfet avait demandé une mission d'éclairer quel pouvait être l'usage de ce nouveau dispositif ici à Fos, et une question équivalente avait été posée dans le nord, autour de Dunkerque. Il n'y a pas eu de débat public de zone lancé jusqu'ici.

La Commission nationale du débat public, qui voit passer tous les projets successifs, s'inquiète des possibilités que le public pourrait avoir à discuter des impacts cumulés du projet. La commission nationale du débat public s'inquiète des possibilités pour le public de débattre des impacts cumulés. Il y a de nouveau une interrogation qui est formulée : faudra-t-il ou non un débat territorial ? Il faut rappeler que la Commission nationale du débat public n'a pas le droit de s'auto-saisir de quelque débat que ce soit, que ce soit un débat public ou une concertation. Elle ne le fait qu'en réponse à une demande. La demande éventuelle pour un débat territorial peut être formulée par une autorité publique, soit par le préfet, soit par la Métropole ici, soit par le Département ou la Région, et peut-être même par le Port. Tout va dépendre s'il y a une demande de ce type-là ou pas.

**M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-moderateur 01:12:38**

Monsieur Raimondi ?

**M. René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer 01:12:40**

Cette démarche devient ridicule. C'est-à-dire qu'elle avait une vraie valeur dès le départ. On a connu une CNDP avec 2 projets en même temps, qui étaient 2 projets de terminaux méthaniers à Fos. Effectivement, il était efficace de ne faire qu'une concertation. Parce que quand on faisait venir la régulation, on expliquait ce qu'était la régulation et ça valait pour les deux projets. Ils étaient peu éloignés l'un de l'autre, pareil pour l'environnement, pareil pour beaucoup de choses.

Cela aurait pu être efficace, parce que beaucoup de nos projets vont se retrouver au Caban. Sauf qu'on a raté le coche, il faut se le dire. Au fur et à mesure qu'on disait « Peut-être qu'il faudrait faire », les porteurs de projets voyant que ça n'avancait pas ont fini par déposer leur demande à la CNDP, qui a répondu - puisque c'était la loi - qu'elle se mettait en mouvement

pour chaque projet. Mais si on fait un débat de zone, de quoi va-t-on parler ? De RTE et du réseau routier, du réseau ferré et tout ce qu'on rabâche à chaque projet. Or, on perd notre temps à chaque projet à le rabâcher, de la même manière que nos garants perdent leur temps à chaque débat à nous rappeler ce qu'est le débat public, quel est son rôle, etc. On l'entendu 12 fois alors que si on avait eu un débat de zone, on ne l'aurait entendu qu'une fois et on aurait gagné beaucoup de temps.

Multipliant tout cela, vous perdez le public de la même manière. Quand vous avez 2 réunions dans la semaine, excusez-moi mais encore une fois, le public se lasse, il est résigné. Puis celui qui a râlé le mardi en disant « Vous n'avez pas fait de route » n'a plus envie de le dire le jeudi. Le même répète cela depuis un an, déjà. Sans compter le débat XXL de 2004, etc. Puis entre-temps le débat RTE, le débat sur le Fos-Salon qui dure depuis 2 ans, etc. Vous laissez tout le monde, les gens disent « Ils font ce qu'ils veulent, on verra bien. » Le débat de zone arrive trop tard, très honnêtement. Que voulez-vous dire de plus ? Encore une fois, quand on n'a pas de réseau routier - et qu'on n'en aura pas -, il faut se le dire. On n'aura pas de réseau routier avant 10 ans. C'est le minimum syndical. Si on l'a dans 10 ans, franchement on aura très bien travaillé. Il faut dire les choses et la réalité des choses. Cela ne sert plus à rien à ce niveau-là, si ce n'est de rabâcher, de redire tout ce qu'on a déjà dit depuis des mois. C'est dommage.

Je vous rappelle tout de même que vous avez des débats qui démarrent. On a à nouveau le débat ELENGY, qui n'était pas obligé de saisir la CNDP mais qui l'a fait car il était en dessous des seuils, avec le stockage d'ammoniac pour en faire de l'hydrogène. Nous avons NEOCARB, gros dossier qui va arriver dans les prochains jours. On a le port avec DEOS, on nous a annoncé hier matin qu'on avait 3XL qui arrivait. Il y en a 5 qui démarrent. Et vous voulez nous rajouter un débat de zone ? Ceci a perdu tout son sens. Sachant qu'en même temps, vous avez les 4 autres projets qui continuent. Vous avez RTE qui va continuer, les routes, etc. C'est contreproductif, il faut se le dire. On aura de moins en moins de public. Et encore, j'espère qu'on n'aura pas de mouvement anti, parce que le trop-plein finit par agacer. Cela m'agace, moi qui suis privilégié dans tout cela. Attention au public, on touche les limites du raisonnable dans tout cela, vraiment.

### **M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:17:41**

Merci. Monsieur Delcroix, je crois que vous vouliez réagir ?

### **M. Vincent DELCROIX, garant 01:17:43**

Vous avez vu Carbon qui est là pour reprendre l'avantage sur les Chinois. J'ai évidemment mon avis sur le débat de zone, mais je ne vous le donnerai pas. Ceci étant, on avait – garants – vu ce problème dès le départ. C'est pour cela qu'on a essayé de faire une certaine forme de coordination des concertations qui s'est traduite par une page internet dans laquelle on donne toutes les informations qui peuvent se cumuler. J'entends par exemple le nombre de salariés, le nombre de mètres cubes de remblai, les consommations en eau, en électricité, etc. Si vous vous en souvenez, pendant les réunions publiques des différentes concertations - Carbon, H2V et GravitHy -, on a raisonné global sur ces impacts-là, beaucoup plus qu'on a raisonné disons sur le simple problème de Carbon.

Ceci dit, la CNDP et nous sommes obligés de respecter la loi et la réglementation, ce que nous faisons, avec ses bons et ses mauvais côtés. Un travers évident que nous ne pouvons que

constater est la multiplication des réunions publiques. À ce sujet, je vous invite même heure même endroit la semaine prochaine pour DEOS.

Concernant la disparition du public, il y a aussi l'effet concertation continue qui attire moins le public que les concertations préalables. Parce que les concertations préalables, je vais mettre beaucoup de guillemets, vous avez un effet suspens. À la fin en fait de cette concertation préalable, on discute de l'opportunité. Il y a la possibilité de dire « On arrête » ou « On n'arrête pas. » Alors que pour la concertation continue, il y a beaucoup moins d'enjeux puisque ce n'est simplement que la discussion sur les modalités de mise en œuvre et de poursuite des engagements du maître d'ouvrage. Il y a peut-être cet effet-là. On verra la semaine prochaine avec DEOS si le public est lassé.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:20:27**

On va vous repasser le micro.

**M. René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer 01:20:29**

Comptabilisez vraiment les habitants de la ville. Ce n'est pas une salle pleine qui compte. Faites bien le répertoire en rentrant et regardez qui est venu de la ville. Vous aurez des surprises.

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:20:50**

Monsieur Delcroix, est-ce que vous voulez amorcer un mot de conclusion de cette réunion ?

**M. Vincent DELCROIX, garant 01:21:07**

Difficile de dire, puisque les garants sont là pour vérifier que le public exerce ses droits. Pour tout vous dire, on est effectivement déçus du nombre d'une part et de la faible expression du public. Mais encore une fois, on ne peut forcer personne.

Ce que nous retenons quand même très provisoirement, c'est que les propositions du maître d'ouvrage - dont mon collègue a souligné l'importance en concertation continue – n'ont pas appelé d'observations et donc pas d'objections. Nous verrons avec le maître d'ouvrage, là aussi sans pouvoir l'imposer, mais dans le dialogue, comment mettre en œuvre ce point-là en essayant de traiter la question de l'attractivité des réunions. Si vous avez des idées sur ce point, nous sommes preneurs. Vous connaissez nos adresses électroniques et vous pouvez vous adresser à nous directement, si vous le souhaitez.

Je voudrais juste rajouter une chose. On est parfaitement conscients du problème, et on l'a déjà répercuté à la Commission nationale du débat public. Je crois qu'on va encore le faire ce soir : on va alerter la commission du débat public en disant « Attendez, il y a 3, 4 ou 5 fois moins de personnes qui viennent aux réunions de concertation continue. » Mais c'est tout ce qu'on peut faire. On est complètement verrouillés par la loi. On alerte la CNDP qui elle-même peut ensuite alerter les parlementaires pour dire « Attendez, il y a quelque chose qu'il serait peut-être utile de réformer, voire d'adapter. »

**M. Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur 01:23:19**

C'était la conclusion, très bien. Merci pour ces suggestions, ces propositions. On ne refera pas effectivement le Code de l'environnement ce soir, mais on pourra quand même collectivement constater la limite de l'exercice de la réunion publique en concertation continue. Je pense que c'est quelque chose d'à peu près partagé par tous, ce soir. Je vais passer la parole à José Noldin pour un petit mot de conclusion de la soirée.

**M. José NOLDIN, GraviHy 01:23:41**

Je voudrais vous remercier pour votre présence. Même si nous ne sommes pas nombreux, je pense que tous ceux qui sont là sont intéressés par le projet GraviHy, par nos avancées et à ce que nous allons amener à Fos-sur-Mer. Je vous remercie pour votre présence. Je remercie également les garants, Élisabeth pour RTE, merci également à Jean-Baptiste. Merci également à ma collègue Alice. Nous espérons continuer avec les modalités exposées aujourd'hui, avec des lettres d'information et des ateliers, ce qui permettra au public de profiter encore des échanges. Merci beaucoup.

**M. Jean-Baptiste POINClOU, animateur-moderateur 01:24:48**

Merci, bonne soirée à tous. N'oubliez pas le verre de l'amitié pour poursuivre les échanges nourris sur le projet. Bonne soirée.

*La séance est levée.*